



Commune de Chevroux

Municipalité

Conseil Général de Chevroux
p.a. Mme Véronique Gut-Lacôte
Chemin Lacustre 15
1545 Chevroux

Chevroux, le 13 mai 2025

PRÉAVIS MUNICIPAL No 03 / 2025 **Comptes communaux – Année 2024**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

Conformément aux dispositions :

- De la loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- Du règlement du 17 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- Du règlement du Conseil général de Chevroux du 18 août 2014 (art. 88ss)

La Municipalité a l'honneur de soumettre les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2024 à votre approbation. Sur la base de ce préavis, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL

- vu le préavis municipal no 03 / 2025 du 6 mai 2025 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- d'approuver les comptes communaux 2024 tels que présentés.



Commune de Chevroux

Municipalité

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 6 mai 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


Charles Edouard Bonny



Le Secrétaire :


Nicolas Salis

Annexes: Comptes communaux 2024
Commentaires aux comptes